

SOCIÉTÉ NATIONALE
CANADIENNE-FRANÇAISE
SAINT-JEAN-BAPTISTE DE PARIS

—

>>><<<

—

STATUTS

I. — La Société nationale Canadienne-Française Saint-Jean-Baptiste de Paris a pour objet :

De répandre en France la connaissance du Canada en étudiant son histoire et sa littérature, la géographie et les ressources naturelles de son territoire, sa législation, les progrès de son commerce, de son industrie et de ses voies de communication, le mouvement statistique de sa population, au point de vue des relations à développer entre les deux pays;

De se mettre en rapport avec les sociétés Saint-Jean-Baptiste ou similaires établies au Canada et aux Etats-Unis, et de participer, à l'exemple de ces Sociétés, à tout ce qui peut servir les intérêts des populations françaises.

Pour accomplir l'œuvre qu'elle se propose, la Société se place sur le terrain purement national et s'interdit de prendre part à toute manifestation politique ou autre, de nature à altérer l'union de ses membres.

La Société célèbre chaque année, le 24 juin, la fête nationale des Canadiens-Français.

II. — La Société est composée de Canadiens et